



Intérêts arrêtés dans un procès verbal

Par **tatu**, le **29/09/2015** à **20:57**

Bonjour,

Je voudrais savoir ce que je dois comprendre:

J'ai un huissiers qui me saisie, avec des intérêts à 15,02% or sur le procès verbal.

Reste dû: 8035,44 euros intérêts arrêtés.

C'est sur un Pv de conciliation, lors d'une demande de saisie des rémunérations du travail.

Moi, je cru comprendre que je dois payé la somme de 8035,44€ sans payer les intérêts où les intérêts legaux.

Merci de votre réponse.

Tatu